

INFORMATIONS A.G.B.



"Amitiés Généalogiques Bordelaises"

SEPTEMBRE 1986

N° 9

S O M M A I R E

Le mot du Président	2
Statuts A.G.B.	3
Convocation pour réunion 25 Sept. 1986 ...	5
Permanence A.G.B.	5
Sortie des Châteaux pour le 2 Octobre	6
Bibliothèque A.G.B.	7
Nous sommes tous cousins	9
Heures d'ouverture des Mairies	10
Demandes et réponses	11
Transcription des actes paroissiaux	12
Trouvailles aux archives	14
Communiqués	25
Nouvelles familiales	27
Extrait bulletin Municipal de Quinsac	28

.Le mot du Président,

Les vacances sont pour beaucoup achevées.

Si les recherches ont été fructueuses, il reste maintenant à les exploiter pour titer la "substantifique moelle" et ... rêver à demain.

Je souhaite que chacun d'entre vous en soit à ce point et que de nouveaux fils conducteurs vous permettent de partir à la recherche de nombreux ancêtres.

Mais c'est aussi le moment de reprendre nos activités au sein de l'Université inter-âges, de renouer des contacts avec notre Association, de prendre connaissance des publications que nous avons reçues de divers coins de France, de vous rendre aux permanences.

A ce propos, vous savez que la Bibliothèque est maintenant plus largement ouverte et que ces ouvrages peuvent être empruntés pour 15 jours sans bourse délier.

Les dossiers constitués par notre collègue ATTANE sont à votre disposition. Venez les consulter. Vous y trouverez peut-être une branche de chez vous !

Si vous avez des questions à formuler, les colonnes de notre Bulletin vous sont ouvertes et permettront peut-être à l'un ou l'autre de vous répondre.

Ce Bulletin n'attend d'ailleurs que votre collaboration pour être toujours plus intéressant. N'hésitez surtout pas à nous faire parvenir les études que vous pouvez avoir faites, les généalogies qui peuvent être exemplaires, les textes curieux que vous avez pu rencontrer en compulsant les Registres paroissiaux ou les Minutes notariales. N'oubliez pas que les actes concernant des personnes étrangères à notre département, venues se marier ou mourir chez nous peuvent intéresser vivement d'autres que nous qui cherchent ailleurs.

Enfin et nous ne le répèterons jamais assez, cette Association ne peut vivre que grâce à la collaboration de tous et ce Bulletin, votre Bulletin, sera d'autant plus utile aux autres que vous aurez donné de vous même.

Merci d'avance à toutes les bonnes volontés, à toutes les amitiés qui seront à l'origine d'une véritable chaîne d'entraide généalogique.

Amitiés généalogiques bordelaises
2 rue Paul Bert 33000 BORDEAUX

Association déclarée n° 13.953

Statuts A.G.B. après
modifications apportées
par l'Assemblée Générale
du 24 avril 1986

S T A T U T S

Article 1er: Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une Association régie par la Loi du 1er juillet 1901 et le Décret du 16 août 1901, ayant pour titre:

"Amitiés généalogiques bordelaises"

Sa durée est illimitée.

Article 2: Cette Association a pour but de créer un lien d'amitié et de faciliter les rencontres, promouvoir la généalogie et encourager les recherches familiales par l'entr'aide entre adhérents pour la pratique des recherches généalogiques et démographiques.

Article 3: Elle a son siège 2 rue Paul Bert 33000 BORDEAUX, qui pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration.

Article 4: L'Association se compose de:

- membres actifs payant une cotisation annuelle fixée par l'Assemblée générale, éligibles au Conseil d'Administration,
- membres bienfaiteurs.

Article 5: La qualité de membre se perd par:

- la démission par écrit, adressée au Président, le démissionnaire devant être à jour de ses cotisations passées et de l'année en cours,
- le décès,
- le non paiement de la cotisation,
- un motif grave examiné en Conseil d'Administration qui prononce la radiation, cette décision pouvant faire l'objet d'un recours.

Article 6: Les ressources de l'Association comprennent:

- le montant des cotisations,
- d'éventuelles subventions privées ou d'organismes publics,
- des dons manuels de personnes ayant reçu une aide ou entr'aide de l'Association ou des équipes bénévoles d'entr'aide.

Article 7: Le Trésorier tient à jour la comptabilité (recettes et dépenses) et un livre d'inventaire (matériel, ouvrages, etc...)

Les cotisations sont payables en Janvier pour l'année calendaire.

Leur montant est fixé par l'Assemblée générale annuelle.

Article 8: L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration de 9 à 18 membres élus pour trois années par l'Assemblée générale annuelle et renouvelables par tiers tous les ans.

Le Conseil d'Administration désigne, parmi ses membres, un Bureau composé de:

.. /...

- un Président,
- un ou deux Vice-Présidents,
- un Secrétaire et un Secrétaire-adjoint,
- un Trésorier et un Trésorier-adjoint,
- un ou deux Commissaires aux Loisirs,
- un Bibliothécaire,
- un Archiviste.

Un Commissaire aux Comptes est pris en dehors du Conseil.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit au remplacement, sous réserve de ratification par l'Assemblée générale. La durée du mandat des nouveaux membres ainsi désignés est la-même que celle des membres remplacés.

Article 9: Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou à la demande.

Les décisions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage la voix du Président est prépondérante.

Tout membre du Conseil qui, sans motif valable ou raison grave, n'eura pas assisté à trois réunions consécutives du Conseil pourra être considéré comme démissionnaire.

Article 10: L'Assemblée générale annuelle se tiendra en début d'année.

Seuls les membres actifs à jour de leur cotisation ont voix délibérative.

Le Président, assisté des membres du Conseil, préside l'Assemblée générale et présente ou fait présenter le rapport moral.

Le Trésorier, qui peut déléguer son pouvoir à son adjoint, rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'Assemblée.

L'Assemblée générale procède au remplacement des membres du Conseil dont le mandat est venu à expiration.

Le vote par procuration est admis.

Article 11: Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le Président peut convoquer une Assemblée générale extraordinaire en dehors de la période prévue pour la tenue de l'Assemblée générale.

Article 12: Un Règlement intérieur pourra à tout moment être établi par le Conseil d'Administration qui le fera approuver par l'Assemblée générale qui suivra.

Ce Règlement fixerait les règles non prévues aux présents Statuts en en respectant l'esprit.

Fait, à BORDEAUX, le 24 avril 1986.

Le Président,

Pierre DUPOUY

JEUDI 25 SEPTEMBRE 1986
à 15 heures
à l'ATHENEE MUNICIPAL de BORDEAUX

La précédente assemblée générale informelle ayant connu un certain succès auprès des nombreux participants nous étions convenus de nous retrouver de la même façon.

La date du 25 septembre a été retenue parce qu'elle correspond à la rentrée, à la reprise des activités et qu'elle nous donnera l'occasion "de nous retrouver", d'évoquer ensemble les difficultés rencontrées au cours des recherches estivales, de nous projeter dans l'avenir et d'élaborer un programme d'activités pour les prochains mois.

C'est ainsi que nous pourrons parler de l'utilité des permanences et de leur fréquence en juillet comme en août, des nouvelles dispositions prises pour la bibliothèque, des sorties envisagées en Béarn et ailleurs, de la visite proposée des châteaux de Roquetaillade et de Cadillac, etc...

Préparez-vous à cette rencontre, pensez aux questions que vous désireriez poser, nous serons tous là pour une utile rencontre, entre gens de bonne volonté, prêts à apporter au creuset de notre A.G.B. le fruit de nos réflexions.

Venez nombreux, participez à la vie de notre Association en faisant bénéficier les autres de votre expérience, toujours enrichissante et tellement précieuse qu'il serait dommage d'en priver notre groupe.

A jeudi 25 septembre, 15 heures, pour d'agréables retrouvailles.

PERMANENCE A.G.B. de SEPTEMBRE 1986

LUNDI 1er	Mdame DUBOIS	LUNDI 15	M. BAFFAUD
MERCREDI 3	Madame COUPET	MERCREDI 17	M. LEBARRE
VENDREDI 5	Mr BONNEVAL	VENDREDI 19	Mme PLAT
LUNDI 8	Mlle BROUSSE	LUNDI 22	Mr ROBERT
MERCREDI 10	Mr MALEYRE	MERCREDI 24	Mme ROUX
VENDREDI 12	Mr LIGNON	VENDREDI 26	Mr DUPOUY
		LUNDI 29	Mlle BROUSSE

SORTIE DES CHATEAUX
du 2 Octobre 1986
-ROQUETAILLADE & CADILLAC-

Cette année nous avons le plaisir de vous proposer la visite commentée de deux châteaux célèbres de notre région : Roquetaillade à MAZERES, et celui des ducs d'Epéron à CADILLAC .

Entre ces deux visites : halte prolongée... à CERONS, pour partager en toute amitié un très bon repas au restaurant le "Grillobois", endroit bien connu de nombreux bordelais .

Programme de la journée du 2 Octobre 1986 :

- 8 H 30 -départ (impératif) Allées d'Orléans, face au "Terroir", à côté du syndicat d'initiatives ;
- 9 H 45 -arrivée à MAZERES: visite du château ;
- 11 H 00 -départ pour CERONS ;
- 12 H 00 -arrivée au restaurant : visite du musée de la vigne et du vin; dégustation gratuite
- 13 H 00 -apéritif offert par la direction - repas ;
- 15 H 30 -départ pour CADILLAC ;
- 15 H 45 -CADILLAC : visite du château, puis visite de la ville, ou inversement et par demi-groupe;
- 18 H -départ (impératif) vers Bordeaux ;
- 18 H 45 -heure d'arrivée (approximative) aux Allées d'Orléan .

Menu : Buffet de hors d'oeuvres
Confit de canard
Frites, ou pommes sous la cendre
Salade- Fromage
Pâtisserie "maison"
Vin - Café

Prix : 160 Frs (transport + repas + visites)

Coupon à détacher ci-dessous et chèque libellé à l'ordre de :

Trésorier " Amitiés Généalogiques Bordelaises "

avant le 26 septembre 1986

Inscription et règlement

NOM :

s'inscrit pour la sortie du 2 /10/86 pour ...personnes
160 Frs x =

adresser l'inscription et le règlement au siège de l'A.G.B. , 2 rue Paul Bert 33000 BORDEAUX :

Ouvrages pouvant faire l'objet de prêts : série P Durée 15 jours

- P1 - Comment retrouver vos origines? 1980 J.L Beaucarnot
- P2 - La Généalogie (que sais-je) 1979 P. DURYE
- P3 - Les Archives (que sais-je) 1975 J.FAVIER
- P4 - La population française au 17e et 18e siècle 1979 J.DUPAQUIER
- P5 - L'Ancien Français (que sais-je) 1980 P.GUIRAUD
- P6 - L'Ecriture (que sais-je) 1982 C.HIGOUNET
- P7 - A la recherche de vos ancêtres 1978 Y.GRANDEAU
- P8 - La Généalogie - Comment - Pourquoi? 1982 B.POUYE
- P9 - La Généalogie 1979 N.HEZELLES
- P10 - Recherchez vos ancêtres 1982 G.HENRY
- P11 - Nouveau manuel de dépouillement de l'état civil ancien 1976 M.FLEURY
- P12 - La pratique des documents anciens (histoire de la Savoie) 1980
- P13 - Les noms de famille de France 1949 A.DAUZAT
- P14 - L'onomastique française par départements (bibliographie des travaux publics jusqu'en 1960) 1977 A.N
- P15 - La vie quotidienne à Bordeaux au 18e siècle 1980 BUTEL et POUSSOU
- P17 - Quand les Anglais vendangeaient l'Aquitaine 1978 J.M SOYEZ
- P18 - La guerre de cent ans 1980 J.FAVIER
- P19 - Livret - Annuaire de L'Ecole des Chartes de 1821 à 1966
- P20 - Statistiques Démographiques J.DUPAQUIER
- P21 - Les fonds des Archives Nationales
Tome I L'ancien régime
- P22 - id° Tome II 1789 à 1940
- P23 - id° Tome III Marine et Outre-Mer
- P24 - id° Tome IV Fonds divers (minutier central des Notaires Parisiens)
- P25 - Formation de la Milice Permanente en France (1726-1730) 1975 C.C.STURG
- P26 - Les contrôles de troupes de l'ancien régime 1970 A.CORVISIER
Tome II l'infanterie
- P27 id° Tome III Troupes diverses: troupes à cheval, artillerie, milices, gardes françaises, troupes suisses, compagnie d'invalides troupes des colonies et de la marine.
- P28 - id° Tome IV Supplément Inde: noms des régiments et bataillons de milices, signataires des contrôles, noms des compagnies
- P29 - Les filles du Roi en Nouvelle France 1972 S.DUMAS
- P30 - Revue Internationale des Archives (ARCHIVUM) 1958
- P31 - id° 1959
- P32 - M. YOURCENAR

P33 - Qui est qui ? Tout sur la Corèze	1983 C. MAZENC
P34 - Recueil des actes du VIIe Congrès de Généalogie (Versailles) 1983	
P35 - RAUZAN , enquête de son passé, 1971-1983 (T'III)	R.H.A.C
P36 - Table informatique des actes de mariages de SEDAN (1847-1856) J.M.THIEBAULT	
P37 - Genealogical Research	1985 K.A.JOHNSON ET M.R SAINTY
P38 - id°	1986
P39 - Monographie de MINIBASTE (abbé A.GAYON MOLINIER)	1959
P40 - Revue des questions Héraldiques n°24 -1900	
P41 - Essai sur la descendance de Jean RACINE n°12	1963 A.CHAFFANCO
P42 - Mémorial d'une famille du HAVRE	1948 M.BEGOUEN-DEMEAU
P43 - L'Abbaye de la SAUVE MAJEURE	

Revue et Bulletins de Généalogie 1986 pouvant être consultés à l'A.G.B

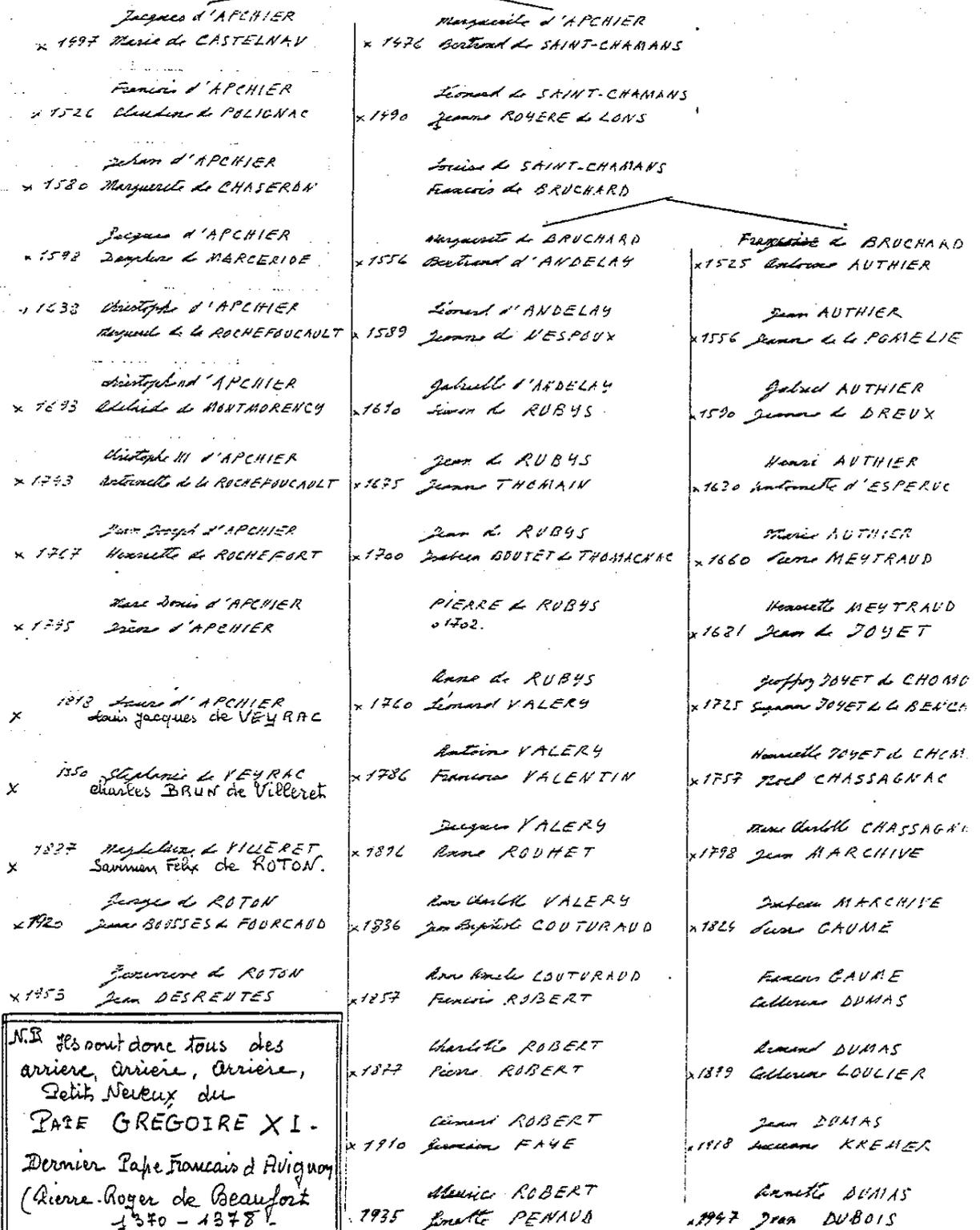
- Heraldique et Généalogie
- La recherche généalogique en CHARENTE
- C.G de l'OUEST
- Revue Française de Généalogie
- C.G POITEVIN
- Revue Basque "EKAINA"
- C.G du CENTRE HOSPITALIER DE CANNES
- C.G du LANGUEDOC
- C.G d'ALSACE
- Généalogie des PYRENEES
- Familles PERIGOURDINES
- Généalogie du SUD-OUEST
- Informations GENEALOGIQUES
- AMX-APX section généalogie "KI.KAN.DOU"
- CHGH du LOT et GARONNE
- Gé-Magazine

Nous sommes tous Cousins
Genevieve Desrentes - Maurice Robert - et Carmette Dubois
ont des Ancêtres communs -

GUÉRTIN VII d'ARCHIER X le 14-07-1364 Marie de Beauport.
Sœur de GREGOIRE XI Pape d'AVIGNON -

Beraud d'ARCHIER X le 08-05-1408 Anne de la Force.

Jehan II d'ARCHIER X le 1-11-1451 Marie de LEVIS-VENTADOUR



- St-LOUIS DE MONTFERRAND tous les jours de 9 H. à 12 H. et de 15 h 30 à 18 H.
- St-SULPICE ET CAMEYRAC lundi, mardi et jeudi de 9 h. à 12 H. 30
vendredi et samedi de 14 h 30 à 18 h 30
- SAINTE HELENE tous les jours de 9 h à 13 h. et de 15 h; à 17 h.30
sauf le lundi
- SOUSSANS tous les jours de 14 h à 18 h. et samedi matin.
- SAUMOS mardi et jeudi de 14 h;30 à 18 h 30
- TABANAC lundi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h. à 18 H.
mardi et jeudi de 14 h. à 18 h.

DEMANDES ET REPOSES

Réponse à la question 3 (Mme DUBOIS)

Si vous désirez créer vos armoiries vous pouvez vous adresser à :

LA MAINTENANCE HERALDIQUE DE FRANCE
10, Boulevard George V
33000 BORDEAUX

Si vous voulez faire reproduire des armoiries déjà existantes, voici deux adresses à PARIS :

- STERN 47, Passage des Panoramas 75002 PARIS
- REIJERS, 13, rue du Conservatoire 75009 PARIS.

M. LIGNON.

QUESTION N° 1 du Bulletin n° 8 du signification du terme Berthon - Berthonne

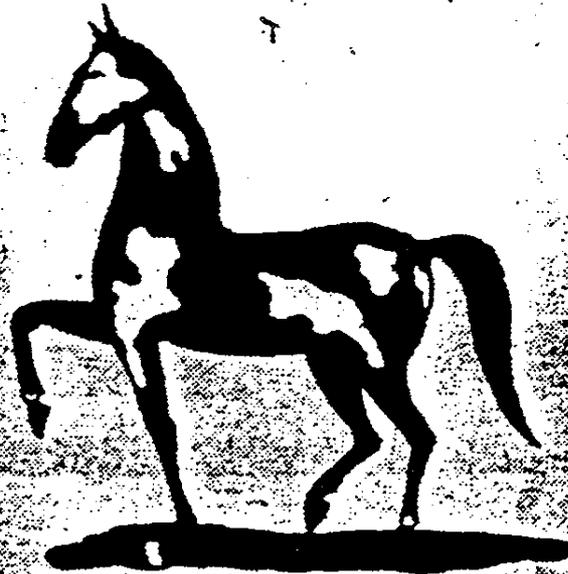
Déformation de Breton ou Bretonne, tante et oncle à la mode de Bretagne
donc cousins issus de Germain.

Enfouie dans le parc d'une vieille demeure "Le Loubier" près de Saint-Junien (Haute-Vienne) une stèle raconte sur une plaque gravée une bien étrange et belle histoire.

Cette stèle est en effet dédiée, non pas à un héros, mais à un cheval mort le 23 mars 1826.

Loin de la Russie, cette page d'histoire vieille de plus d'un siècle et demi, s'offre désormais à la découverte des promeneurs.

C'est ainsi que la recherche de ses ancêtres conduit parfois à des trouvailles.



POUR LE PIE CHEVAL SAUVAGE DE LA RUSSIE
MORT AU LOUBIER LE 23 MARS 1826 QUI A FAIT
TOUTES LES CAMPAGNES DEPUIS 1808 TOUJOURS SOUS
LE CHEVALIER DE VERDILHAC CHEF DE SCADRON D'ETAT MAJOR
CI-GIT DES COURSIERS LE MODELE
QUI DE MARS BRAVANT LES FUREURS
PAR SON COURAGE ET PAR SON ZELE
FIT DE SON MAITRE LE BONHEUR
AU CHAMP D'HONNEUR DANS LA BATAILLE
PORTANT SON MAITRE VALEUREUX
ON LE VIT BRAVANT LA MITRAILLE
REVENIR SANGlant ET POUdREUX,
DE CETTE PIE (E) QUE VANTE TANT L'HISTOIRE
ISU SANS DOUTE, IL EUT LES QUALITES
PLUS HEUREUX QU'ELLE AU SEIN DE LA VICTOIRE
IL VIT TOUJOURS SES EFFORTS COURONNES
IL PRIT NAISSANCE AU PAYS DES BASQUIRS
PENDANT VINGT ANS IL PARCOURUT LE MONDE
EN LIMOUSTIN, HE LAS, IL VINT MOURIR
ET CE LAURIER INDIQUE ICI SA TOMBE

INFORMATIONS SUR LA TRANSCRIPTION DES ACTES PAROISSIAUX (A.P)

Lors de la précédente réunion sur la transcription des A.P , des questions furent posées , ci-dessous figurent questions et réponses aux principaux cas évoqués.

I - GENERALITES

- Q-1 Respect de l'orthographe des prénoms ? R- OUI
- Q-2 Signatures notamment dans les actes de décès (+).
Faut-il les mentionner ? Souvent il s'agit de la même personne! R- OUI
- Q-3 Dates (naissances, décès).
Faut-il indiquer la date de l'évènement ou celle de l'acte? R-date de l'acte
- Q-4 Chevauchement des années
Faut-il respecter scrupuleusement le fond? (recherches ultérieures sur registres) R- OUI
Faut-il reporter sur le relevé de l'année réelle, l'acte copié sur le registre de l'année précédente? R- OUI
- Q-5 Faut-il mentionner les noms des hameaux et villages quand ils sont précisés sur l'acte? R- OUI
- Q-6 Patronymes. Orthographes différentes dans la rédaction de l'acte et dans la mention marginale.
Quel est celui qui doit être pris en considération? R- l'ACTE
Mention "origine" sur les documents utilisés
Que recouvre cette précision? Adresse à un moment déterminé? Lieu de naissance? R- les deux selon le cas, il s'agit de mentionner un nom de lieu QUI SERA UNE PISTE.
- Q-8 Age. exemple: "... agé de 80 ans et quelques années...". Comment doit-on interpréter? R- indiquer le signe > devant 80.
- Q-9 Date non précisée dans l'acte.
Faut-il tenir compte de celles indiquées sur les actes précédents et suivants? R- OUI impératif (mettre le jour suivant la dernière date précisée).
- Q-10 Remarques, commentaires, précisions
Comment les faire figurer? R- imaginer à son idée et faire suivre de (V) indiquer CHR (chronique).

/...../

II - MARIAGES

- Q-1 Témoins. Comment déterminer ceux de l'époux et ceux de l'épouse, si ce n'est par la similitude des patronymes? R- ??
- Q-2 Témoins. Quand les prénoms des témoins sont les mêmes que ceux des pères des époux, peut-il s'agir des mêmes personnes?
ex: Targon 16/04/1782- "...en présence des dits François THOMAS et Jean BRUN..." (pères, époux-épouse). R- OUI
- Q-3 Fiançailles. Il est fait référence à la célébration préalable des fiançailles sans qu'il soit trouvé une quelconque inscription.
Pourquoi? R- les fiançailles n'ont pas eues lieu dans la même paroisse???

III - RECHERCHE PERSONNELLES

- Q-1 Comment peut-on avoir connaissance des relevés patronymiques et des photocopies d'actes paroissiaux en cours de travail?
R- au siège A.G.B ou en lisant le bulletin.
- Q-2 Ne faudrait-il pas envisager la parution systématique sur le bulletin trimestriel de L'A.G.B des:
Paroisses en cours de travail.
Années déjà effectuées.
Personnes à contacter pour effectuer des recherches généalogique personnelles. R- SI !!!

Les personnes intéressées par les tableaux BMS des communes qui sont en cours de transcription (liste figurant sur le bulletin A.G.B n°8) peuvent les consulter sur place à la permanence A.G.B où ils ont été déposés

Suggestion aux transcripteurs

Il serait intéressant de collecter les actes de mariages et de décès de personnes étrangères à la Gironde .
Nous les publierons dans le bulletin . Qu'en pensez-vous ?

TROUVAILLES AUX ARCHIVES

REFERENCE : INVENTAIRE DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE GIRONDE
AVANT 1790

Série E supplément.

CAHIERS DES BAPTEMES, MARIAGES et SEPULTURES de l'Eglise SAINT
CHRISTOPHE DE GUIRON et de la Chapelle St-Antoine de l'Hôpital de BAZAS

le 23- 12 - 1681 - inhumation d'une femme âgée de 70 ans, qui depuis l'âge de 17 ans s'était travestie "en garçon", avait servi en qualité de valet et s'était mariée. "Sa femme s'accouche 3 mois après d'un garçon". Sa femme étant morte après 25 ans de mariage "sans qu'il y eut jamais aucun scandalle entre eux, ni aucun soubçon pour raison de sexe", elle épouse une autre femme et sert en qualité de sacristain dans l'église St-Martin.

Le fait étant découvert, l'évêque l'oblige à se séparer de sa femme et à reprendre ses premiers habits, la justice ne la poursuit pas à cause de sa vieillesse.

Envoi de Jeanine LAYRIS-HITON

REGISTRE DES BAPTEMES DE L'EGLISE DE SAINT SEVE - E supplément
3095 G G 3

Le 02-08-1731 - Mr le Curé BOURGOING raconte le batême d'un enfant : Cet enfant qui était un garçon, était pour ainsi dire un monstre, car il avait deux têtes sur un seul corps, mais comme je croyois qu'il y avait deux personnes et, par conséquent deux âmes raisonnables parce qu'il avoit deux têtes, je les baptisé séparément, c'est-à-dire les onctions et autres cérémonies omises parce que le temps pressait ; je jettais de l'eau baptismale sur une des deux têtes qui donnoit des marques de vie, en disant : "EGO TE BAPTISO .. etc", j'en jettais également sur l'autre tête sous condition qu'il fût en vie, parce que cette tête ne donnoit pas des marques de vie comme l'autre, il expira peu après. Cet enfant fut ouvert par le sieur Beynard, chirurgien de la REOLLE, j'assistais à cette opération et je vis effectivement qu'il n'y avait qu'une personne, il y a même lieu de le croire parce qu'il n'y avait qu'un coeur, un foy, une rate et une poitrine. Il est vray qu'il y avait deux estomachs, suivant le rapport du chirurgien, l'on ne doit pas en douter parce que y ayant deux cols, deux tettes, et par conséquent, deux conduits, il falloit nécessairement qu'il y eut deux estomachs qui sont les réceptacles des aliments".

Envoi de Jeanine LAYRIS HITON.

Quand deux prêtres se disputaient la dépouille mortelle d'un laboureur. Ceci se passait à MOULIS en 1658.

56 Le quatorziesme Decembre 1658
 Ed. de Bernard Furt
 fut vivant Laboureur de
 meurtre demourant au bourdieu
 du Rousseau proche Sainpignan
 âgé de soixante ans ou
 environ cherchit avoir les sacrements
 Et le quinziesme dud. mois
 jour de dimanche la Vierge
 enfant d'us diffiant se chaat
 enoyé chercher le banc a porter
 le corps, la croix, torches
 drap des morts et fait soner
 les cloches a moulix et m'ayant
 fait prier lad. vefve de vou-
 loir ensevelir led. corps a
 l'heure des vespres, comme
 j'étais en chemin pour aller
 chercher led. corps, demie heu-
 re ou environ avant que j'arri-
 vais audict lieu le Sr Jean La-
 roche prestre et vicaire de
 Castelnau accompagné de cinq
 ou six personnes tumultuaire-
 ment et avec violence allerent
 dans lad. maison et bourdieu
 du Rousseau et en despit de la
 vefve et enfans et parens enle-
 verent led. corps et l'alle-
 rent ensevelir dans le cimeti-
 ere de Castelnau, ainsi que me
 fust rapporte par lad. vefve
 et autres habitans de ma par-
 roisse de Moulix estant arrivé
 aud. lieu.

Le quatorziesme décembre 1658
 est decédé Bernard Furt vivant
 laboureur et mestayer demeu-
 rant au Bourdieu du Rousseau
 proche Sainpignan aagé de soi-
 xante ans ou environ après a-
 voir reçu les sacrements et le
 quinziesme dud. mois jour du
 dimanche la vefve et enfans
 dud. deffunct ayant envoyé
 chercher le banc a porter les
 corps, la croix, torches, drap,
 des morts et fait soner les
 cloches a Moulix et m'ayant
 fait prier lad. vefve de vou-
 loir ensevelir led. corps a
 l'heure des vespres, comme
 j'étais en chemin pour aller
 chercher led. corps, demie heu-
 re ou environ avant que j'arri-
 vais audict lieu le Sr Jean La-
 roche prestre et vicaire de
 Castelnau accompagné de cinq
 ou six personnes tumultuaire-
 ment et avec violence allerent
 dans lad. maison et bourdieu
 du Rousseau et en despit de la
 vefve et enfans et parens enle-
 verent led. corps et l'alle-
 rent ensevelir dans le cimeti-
 ere de Castelnau, ainsi que me
 fust rapporte par lad. vefve
 et autres habitans de ma par-
 roisse de Moulix estant arrivé
 aud. lieu.

(Extrait des Registres paroissiaux de MOULIS)

L'an mille sept cent cinquante trois, le dix juillet a été
 inhumé dans mon église par ordre de Mr le Juge de la Bastide, Sr Laurens
 Dominique CARTIER, natif de la paroisse de St-Thomas d'Aquin, partie du
 sud de SAINT DOMINGUE, fis légitime de Sr Dominique CARTIER, habitant
 actuellement de BORDEAUX, paroisse Saint-Pierre, et de demelle Catherine
 RADOUX, ses père et mère, qui a été trouvé noyé vis à vis la maison de
 Mâde CHARON. Il était âgé d'environ dix sept ans, en foy de quoy, j'ay
 signé avec Mrs Denis MARTRON et Jacques PRADIER, négociants à BORDEAUX.

ARNAUD Curé
 MARTRON PRADIER

les précautions prises par le curé de CUSSAC (33) pour que cet
fant puisse être réclamé plus tard.

ta: -a tache noire rend mal l'attache de cire qui retenait le mor-
au de ruban dont il est question dans ce texte.

est
deposé

Recevoir Anne de Aman

et de la commune

~~le onze novembre mille sept cent quatre-vingt-trois~~

Maria Brivet fille légitime de Joseph Brivet et de sa

Marié Lasserre habitant de Elle Navys près Octave du

Dois M^{re} Daptine le trois septembre mille sept cent quatre

vingt sept tenue sur les fonds de Daptine par étude

Jougon et Maria Arvalier la M^{re} Marie Lasserre

étant de cede de l'acte de l'union le quatre novembre

Mille sept cent quatre-vingt-trois, a été remise le onze du

M^{re} M^{re} a la M^{re} M^{re} Delbos épouse de

Pierre Bostin Octave habitant du Doisy de

Elle Navys pour être déposée par elle a la Manuf

acture; Et comme il faut et on doit redonner cette fil-

le au donné au Joseph Brivet père de la fille un M^{re} can

de Ruban en foi fond de l'acte de l'union et de l'acte

contenant trois M^{re} Navys sur un en de une ger l'acte,

de une longueur et largeur égale au M^{re} au l'acte on

travers qui a été remis avec l'acte de l'union avec son

acte de l'union et l'acte de l'union de sa

M^{re} Delbos par M^{re} Jougon de date du même

jour; Et l'autre M^{re} can parallèle a été

attaché au présent registre en foi de quoi j'ai signé

avec Jean Jougon et M^{re} Delbos a Aman le 11 novembre

1787 Jaquet

Recevoir Anne de Aman et de

M^{re} Delbos

la commune

119

UNE MORT HEUREUSE !

Décès du 21-4-1677 à MOULIS de Jean CALANDRIN, charpentier, "décédé
"accidentellement s'étant suffoqué dans l'eau d'un fossé étant tombé
"sur le bord chargé de vin".

Présent à l'inhumation : François, son fils.

Les "étrangers" mariés à MARGAUX

Mariage du 14-10-1788 de Jean GOUDENE, garçon cordonnier, natif de
La Magdelaine, diocèse de TARBES, fils de feu Arnaud et d'Antoinette
DEBAT avec Marie GUIRAUD, native de MARGAUX - 33 - fille de Pierre
et de feu Marie POUJAU. Les époux ont signé.

Mariage du 1er août 1787 de Messire Timothée de CHEVALIER, escuyer,
seigneur d'Escages, demeurant à St-PIERRE de NOGARET, juridiction
de GONTAUD en Agenais, chevau-léger de la Garde du Roy, veuf de Dame
Marie Anne de CHEVALIER de LALANNE, majeur, fils de Messire Timothée
de CHEVALIER, décédé, Seigneur d'Escages et de Dame Marie de BACALAN,
décédée, avec Marie Anne des MASURES de RAUZAN, demoiselle,
mineure, fille de Messire Philippe Seurin de RAUZAN, escuyer, Conseiller
honoraire au Parlement de BORDEAUX et de Dame Marie Anne de BRIET,
demeurant à BORDEAUX, paroisse de Ste-Eulalie ou dans leur
Maison noble de Gassies à MARGAUX - 33.

Mariage du 17-7-1787 d'Antoine CLAVERIE, tailleur d'habits, natif
de MIREPOIX, diocèse de LESCARD en Béarn, demeurant à CANTENAC (33)
fils de Pierre et de Jeanne MAUBECQ, avec Marie MARMONT, fille de
feu François, maître vitrier et de Marguerite REVAUGET, demeurant à
MARGAUX - 33.

Un Charentais à SAINT-ESTEPHE - 33

Mariage du 17.6.1700 du Sieur Jean CARBON, de St-THOMAS de COSNAC,
Diocèse de SAINTES avec Marie ROY, veuve de François BRIGNEAU

Décès d'un Bordelais à St-ESTEPHE

Décès le 21.9.1703 de Messire Arnaud DAST, Conseiller à l'Election
et Bourgeois de BORDEAUX, âgé de 59 ans ou environ, à St-Coebian,
dans sa maison.

Décès à HOURTIN

Décès à HOURTIN le 7 septembre 1783 de GABEAU Thomas ,garçon masson (sic)
mangea trop à une noce !!!

Lequel
 Lequel
 L'an mille sept cent cinquante Sept et dix huit
 Xbre est morte au village de la vergne présente parvenue, dans la maison
 Jeanne Jubert âgée d'environ vingt six ans fille de Jeanne Jubert et de Jean
 Verneuil Son corps a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le vingt
 quatre par moy J. Arrière

Fin pour l'année 1754

Cette année est remarquable par l'entreprise des Anglois
 sur nos côtes, ils sont venus dans le tems cydon les attendoit les
 moins avec une flotte formidable, vers la fin de Septembre
 et apres avoir pris et devasté l'Isle deica, menant ces operations
 la Rochelle et Rochefort ils se font retirés au bout de quinze jours
 soit par frayeur soit par mécontentement entre les chefs
 comme on la vint. Leur flotte étoit commandée par le maréchal
 et les troupes de descente par le general Simpson. Le peu de troupes
 que nous avions consistoit dans un regiment de dragons qui étoit
 dans ou trois regiment d'infanterie et les gardes côtes qui se sont montrés
 de la meilleure grace du monde, toutes commandées par le maréchal
 de Penetier commandant a la Rochelle, et sous les ordres particuliers de
 Juvigny et de Langron

Extrait des Registres paroissiaux
 de la Communauté de la Vergne (Ch^{te} M^{me})

- 20 -
Mémoires pour l'année 1764

- 1^o Cette année a été fort coûteuse pour cette paroisse, la peste venant d'avoir importé beaucoup d'enfants, et donné la mort à plusieurs grandes personnes.
- 2^o Elle a été fort détreuvée pour le blé n'y ayant presque point eu de récolte qui fait la plus grande partie de cette espèce de récoltes, qui d'ailleurs a été d'un fort mauvais usage, à cause de la multitude de mauvaises dont il a été de croix ainsi bien que le froment, qui cependant a été un peu plus abondant. La récolte du vin n'est que médiocre et mauvaise, il y a peu de vin thoirge, mais le vin blanc a été bon. On se fut attendu à une meilleure qualité, si les beaux temps qui ont précédé l'été et les vendanges.
- 3^o J'ay fait un inventaire dans l'église du linge du bureau de la paroisse, et notaire thoirge, pour lequel la femme a donné un robe de vers de linte, dont j'ay fait faire un ornement, savoir une charnelle et un manteau provincial.

Extrait des registres paroissiaux de
La Vergne (Charente)

Le baptême d'un esclave noir à MARGAUX (33) en 1738

(Extrait des Registres paroissiaux de Margaux)

Le sixième sept. 1738. Un nègre âgé de 24 ans environ, je luy ay
baptisé un africain âgé d'environ 24 ans, de 24 ans,
il ignore son père et sa mère, il se dit du Royaume de
Juda ou affrique, et appartient au Sr Laffitte, capitaine
de noisire dont la mère est habitante de cette paroisse; il
a été tenu sur les fonts par Demoiselle Elisabeth Laffitte
et deux autres de ses sœurs, on luy a donné le nom de Jean
Baptiste Laffitte in ~~Antoine~~ ~~Antoine~~
Desseignes, parin

La
Laf
le
le
par
for
Laf
Ant
le
ben

LES MENDIANTS N'ETAIENT PAS TOUJOURS
DES BOTURIERS

L'an mil sept cent cinquante neuf et le dix neuf mars est morte sur la paroisse de Barau, annexe de MOULIX, sans avoir reçu les sacrements attendu sa mort imprévue et a été inhumée le mesme jour sous le porche de ladite église de Barrau, une fille inconnue, qui mendiait son pain, de l'âge d'environ quarante ans, d'environ cinq pieds de haut, blonde de visage, des yeux vifs et gris, les cheveux châtons. On a trouvé dans ses Heures un extrait baptistaire qu'on ignoré estre le sien et dont la teneur porte que demoiselle Marie Victoire GAESDON, fille d'écuyer Michel GAESDON et de dame Marie Noele CROSNIER, sieur et dame du Vaumarque, ses père et mère, née le neuvième mars a été tenue sur les fonts de baptesme par Antoine GAESDON, sieur de Laffichere et demoiselle Noele Jaqueminne Françoise GAEDON qui ne scait signer pour son bas âge, frère et soeur de ladite Marie Victoire et baptisée par moy, curé soussigné, le neuvième de mars de l'année 1716, signé: GAESDON de Lafficherie, Mathurin QUEULIN p^{tre} ind. Julien Joseph PASDELOU, p^{tre} ind. curé et plus bas, je certifie le présent extrait véritable et conforme à son original en foy de quoy j'ai signé le deuxiesme mars mil sept cent trente cinq, signé M. QUEULIN p^{tre} curé. Ladite pauvre inconnue a été inhumée en présence de Arnaud HUGON et de Pierre FROMENT, habitant dudit Barau, bouviers.

DUPUY, vicaire de MOULIX

(Extrait des Registres paroissiaux de MOULIS, Gironde)

DECES D'UN SOLDAT AU FORT MEDOC, en 1774, un Périgourdin.

1774
Le vingt quatre fevrier est decedé au fort de Medoc, le nommé Jean Bailly, dit la Brante Solier, invalide, natif d'auclaff en perigord, il a été inhumé au cimetiere, par Moy Renaud Curé

(Extrait des Registres paroissiaux de CUSSAC)

tres paroisses du Medoc, au nombre de quatre ou cinq cents, luttèrent à SALAUNES contre "des Irlandais et cavaliers du régiment de Marche". Pour la seule paroisse de MOULIS 15 d'entre eux moururent et leurs corps furent ensevelis dans le cimetière de MOULIS, comme l'indique le document reproduit ci-dessous, extrait des Registres de cette paroisse.

12

Le Vent ^{Mardi} d'April
 mil six cens cinquante et
 trois ont été ensevelis
 ensevelis dans le cimetière
 de Moulix ^{de l'homme}
 du labourneur du Village
 de Quintignan, Leonard
 Ducasse brasseur du Village
 du Malinoy, Jean Curat
 tailleur d'habit, Jean
 Larran dit Lussot labourneur
 du Village de Quintignan
 de Marsau brasseur du
 Village du pouvais, Jean
 de Lussot dit Lussot
 Francis Bernida brasseur
 du Village de Lodaunoy,
 Bertrand Curat tailleur
 d'habit du Village de
 Piquoy, Raimond
 Duicynan brasseur,
 Joly meunier du
 Village de la mouline,
 Guiller Sabot labourneur
 du Village de Lambertz
 Et tous habitans de la
 paroisse de Moulix
 ont été ensevelis dans le
 cimetière de Moulix
 par des Irlandois
 de la Marche contre lesquel
 quatre font a cinq cens
 raisons s'estoit touchés
 le 27. du mois d'April
 Le 1. du mois de May ont aussi
 été ensevelis au cimetière
 de moulix
 du Village de Lodaunoy paroisse
 de Lissac et
 de la paroisse de Lissac,
 ont aussi été tués au
 lieu de Salaunes par les
 Cavaliers de fantassin

Le 29. du
 1655. Pierre Guion
 Braguille brasseur du Village
 de Lodaunoy de la paroisse
 de moulix qui avoit aussi
 été tué au lieu de Salaunes
 par les Cavaliers de
 fantassin, et été enseveli
 dans le cimetière
 de Salaunes.

Le 30. du mois
 d'April,
 dit Berle du Village de
 Lambertz paroisse
 de moulix étant d'abord dans
 le bourg de Lodaunoy
 blessé fut avoit rendu
 le jour 27. d'April au
 lieu de Salaunes par les
 Cavaliers de fantassin, et
 été enseveli par ma permission
 dans le cimetière de Lodaunoy

Le 31. de May 1655.
 Et d'abord Jean Bourge
 dit Charriet brasseur du
 Village de Piquoy de la paroisse
 de Lodaunoy et après avoir rendu
 les sacemens n'est point
 mort des blessures
 qu'il avoit reçues au lieu
 de Salaunes par les
 Cavaliers de fantassin trois
 jours le 27. d'April, et
 a été enseveli le jour
 suivant 7. de May dans le
 cimetière de moulix
 Et par le Curat
 Jean Grenier, Jean Curat
 et plusieurs autres habitans
 du Village de moulix

LES ETRANGERS A NOTRE REGION

Mariage du 22 juin 1768 à BLASIMON de Sr SARCAÿ de FRUITIERE Jean agriculteur originaire de St NIZIER de LYON (69) a épousé Melle Marie Françoise de MONSÉGUR.

Mariage du 1er septembre 1789 à CESTAS de CHAUVE Jean scieur de long né à SAILLAN arrt d'AMBERT (63) a épousé AYON Catherine de CESTAS (33)

Mariage du 18 janvier 1785 à CESTAS de BERTHAC François charretier Limousin a épousé GENES Catherine de CESTAS (33)

Mariage du 21 septembre 1779 à CESTAS de PRATOU Pierre né à DESCOMBES Diocèse de LESCAR (64) a épousé VERDERY Marguerite née à St MARTIAL en BAZADAIS (33)

Mariage du 29 mai 1781 à CESTAS de FOURGON Antoine né à CALES arrt de BERGERAC (24) avec MAND Jeanne de MIOS (33)

Mariage du 17 novembre 1739 à EYSINES de GATINAU Jacques maçon né psse Ste RADEGONDE Diocèse d'ANGOULEME (16) habt Eysines avec FAURE Jeanne habt Eysines (33)

Mariage du 25 mai 1788 à FLAUJAGUES de ARVIEUX de CLERMONT jean psse de CORNILLE, PERIGUEUX (24) avec TAUPIER Jeanne de FLAUJAGUES (33)

Mariage du 1er fevrier 1785 à FLAUJAGUES de ARNAUD Bernard né à MONTPEYROU , BERGERAC (24) avec VIGOUROUX Marguerite de FLAUJAGUES (33)
(1784)

Mariage du 23 fevrier à FLAUJAGUES de SARLANDIE de LABORIE Jean de PERIGUEUX (24) avec TAUPIER Anne Catherine de FLAUJAGUES (33)

Mariage du 2 juin 1756 à FLAUJAGUES de PETIT Pierre avec PASCAUD Jeanne de VILLEFRANCHE (?)

Mariage du 17 juin 1755 à FLAUJAGUES de ARPIN Jean de DURAS (47) avec TAUPIER Marie de FLAUJAGUES (33)

Mariage du 29 janvier 1754 à FLAUJAGUES de MOMMEY Pierre de St SEURIN de PRATS , BERGERAC (24) avec JOUHANEAU Elisabeth de FLAUJAGUES (33)

Mariage du 4 septembre 1752 à FLAJAGUES de LOYER Jean marin de
LE MANS (72) avec CHARRON Jeanne de FLAUJAGUES (33)

Mariage du 27 février 1786 à QUINSAC de DANIEL Guillaume tonnelier
né à PLOUGUIN arrt de BREST (29) avec MOUTINARD Catherine de QUINSAC (33)

Mariage du 30 janvier 1788 à RAUZAN de ALBERT Thomas Bourgeois de
St VINCENT de COURNEZAC , PERIGUEUX (24) avec CLAIR Michèle de RAUZAN (33)

Mariage 16 novembre 1788 à RAUZAN de VISSIERES Jean commis aux fermes
du Roy originaire de la psse St LOUIS (en l'Isle ?) PERIGUEUX (24) avec
DELMAS Marie de RAUZAN (33)

Mariage du 22 aout 1787 à RAUZAN de GRAGNON Gaspar Xavier Mtre
chirurgien de CAHORS (46) avec PUJOL Marie de RAUZAN (33)

Mariage du 15 février 1786 à RAUZAN de ANDRIEU Pierre cordonnier de
DRUGEAC arrt de MAURIAC (15) avec GRIGNON Marie de RAUZAN (33)

Fiançailles du 29 juillet 1791 à LA SAUVE de BRENA Jean né à GOUDRIN
arrt CONDOM (32) avec CARPENTEY Jeanne de LA SAUVE (33)

Fiançailles du 15 mai 1786 à LA SAUVE de DUMESTRE Pierre de CAIXON
arrt de TARBES (65) avec TILHAC Marie de LA SAUVE (33)

Mariage du 25 septembre 1780 à LA SAUVE de TRARIEUX Jean de PERIGUEUX
(24) avec BREMON Marie de CREON (33)

Mariage du 5 mai 1787 à TARGON de GAGNE Léonard veuf, de St PASTOUR
arrt de VILLENEUVE/LOT (47) avec MUROTTE Catherine (aînée) de LA SAUVE (33)

Mariage du 16 janvier 1776 à YVRAC de ROUFFIANCE Antoine scieur de
long, Limousin avec BARRE Marie d'YVRAC (33)

Mariage du 29 juin 1771 à YVRAC de PONSARD Antoine Ecuyer Dr en
médecine né à TOULOUSE (31) avec GAY Marie Nicole d'YVRAC (33)

Décès du 11 avril 1767 à St ANDRE de CUBZAC de JARDIN Françoise
50 ans , domestique chez Mr le curé née à AUBETERRE Diocèse de PERIGUEUX
(signé Plumeau curé)

COMMUNIQUES

COURS DE GENEALOGIE

de l'Université Régionale inter-âges du temps libre d'Aquitaine.

Le premier cours de Monsieur Louis TOUSSAINT est prévu :

LE MERCREDI 1er OCTOBRE 1986 à 14 h. 45

à l'Amphithéâtre BROCA 11 - 27, rue Paul Broca à BORDEAUX.

PALEOGRAPHIE

En attendant la reprise des cours de Monsieur VALETTE, Directeur des Archives Départementales, il est prévu, pour les membres de l'A.G.B. qui veulent s'entraider à la traduction des textes anciens, de former un groupe de travail sous l'égide de Madame COUPET.

Ces réunions auront lieu les 2e et 4e Jeudi chaque mois à l'ATHENEE MUNICIPAL à 10 Heures.

La première réunion est prévue le 9 Octobre, les membres intéressés sont priés de sa faire connaître au siège de l'A.G.B.

O.A.R.E.I.L

Nous n'avons pas encore reçu le programme des cours de l'O.A.R.E.I.L. mais en principe, la première séance est prévue le LUNDI 13 OCTOBRE 1986.

CENTRE GENEALOGIQUE DES CHEMINOTS.

Une antenne du Centre généalogique des cheminots se réunit chaque mois le 2ème jeudi à 17 h30, salle 22 au FOYER DES CHEMINOTS, Rue Amédée Saint-Germain à BORDEAUX.

DORDOGNE

Dès le 23 Septembre, nous reprendrons le chemin des A.D. de PERIGUEUX. Les intéressés peuvent téléphoner au 57 84 14 57. Lors de la dernière sortie, le 26 juin, nous étions cinq.

DEUX SEVRES - CHARENTE MARITIME

Les intéressés peuvent téléphoner à Mme CHARRIER 56. 20 73 23 et une sortie est prévue rapidement.

LOT ET GARONNE

Sortie le 2 Juin en direction des A.D. d'AGEN. Accueil aimable aux archives, bien qu'un responsable de la salle du public se soit montré un peu tatillon. Gare à ceux qui n'écrivaient pas lisiblement leur bulletin de demande.

Le soir, nous avons profité de l'aimable - et somptueux - hébergement de l'une d'entre nous pour quitter un peu la généalogie pour faire quelque peu de tourisme, et contempler le magnifique château de BIRON.

Nouvelle journée de travail le lendemain. Retour à BORDEAUX avec pas mal de résultats intéressants. On ne peut que souhaiter aux autres Groupes une aussi bonne réussite dans leurs sorties.

Le CERCLE GENEALOGIQUE DE SAONE ET LOIRE nous demande d'insérer ce texte.

Pour diverses raisons, il ne vous est pas possible de vous déplacer dans divers fonds (Archives départementales, municipales, communes etc...) Ceci est un handicap pour vos recherches.

C'est pourquoi nous préparons un petit répertoire national d'échanges de recherches. Nous vous demandons de nous faire connaître vos demandes et ou vos offres, ceci, afin que l'ensemble des chercheurs le sache pour cela :

- Il faut nous indiquer votre disposition à faire des recherches, en indiquant les lieux de vos préférences (A.D. - Mairies - Bibliothèques ou autres dépôts).
- De nous formuler vos demandes de correspondants dans un dépôt local ou départemental.

Cela amènera des contacts directs, voir triparties (si l'on ne peut le faire en direct) pour le bien fructueux de tous.

Ecrivez nous afin de préparer les fiches à adresser :

CGSL/ Mr Jacques VINCENT
17, Avenue Félix Faure 69007 LYON

Voici qui nous donne un idée, des us et coutumes, sur l'habillement en Limousin, au XVIIe siècle. Notre amie Mme DUBOIS a relevé ceci, sur un contrat de mariage de famille noble et sur une note concernant une femme de la petite bourgeoisie.

" Le Sieur de GIMEL donne à sa fille, une robe de velours noir, une basquine de satin cramoisi, une robe de damas blanc, basquine de velours lamé, robe de taffetas velouté, basquine de satin noblet, le tout avec garnitures et passementeries d'or et d'argent".

"Une femme de petite bourgeoisie" prend le chaperon de velours en 1585 dans la ville de St-Yrieix "alors qu'en 1581, elle ne l'eust pris, chose qui ne fust trouvée si fort étrange, que si elle eust attendu ou qu'elle eust du ménage (des enfants) ou si son mari eust quelque état"...

Il y eut une révolution dans le costume de la bourgeoisie limousine au XVIIe siècle, sévère pour les ornements de toilette, qu'on en juge par l'ordonnance du parlement de BORDEAUX en date du 6 - 2 - 1571 (St-Yrieix en relevait) le parlement se mélaît de tout, interdit aux femmes de marchands, ainsi qu'à celles des huissiers et procureurs "de porter chaperons de velours, de satin, damas ou taffetas, ni de mettre à leurs vêtements des passementeries en or et argent, toutes choses réservées aux femmes d'officiers du roy et avocats de la cour" (archives de l'hôtel de ville de BORDEAUX).

La simplicité primitive du costume se maintint longtemps en Limousin, mais après cette évolution, tout se modifie et une riche bourgeoise mariée, pourvu qu'elle ait des enfants, pourrait porter ce fameux chaperon de velours si envié, sans éveiller la susceptibilité de personne, ou si son mari était revêtu d'une charge probablement assez importante, du moins c'est ainsi que nous interprétons ces mots "EUST QUELQUE ETAT".

Nouvelles familiales

Nous avons été informé du décès de la mère de notre amie Mme SEGUIN, nous lui présentons nos sincères condoléances.

Madame CASTELNAU nous fait part de la naissance de son petit fils le 19 AOUT 1986 GUILLAUME HENRI HUREL-CASTELNAU. Félicitations aux parents et meilleurs voeux au futur cosmonaute généalogiste.

Le laconisme n'empêche pas chez certains la précision.

- * A Madirac il y a pour 155 habitants: dont 60 communicants, 29 mendiants,
- * A Sadirac pour 232 maisons habitées, 700 communicants, 900 enfants et 100 pauvres, surtout dans "les années si disetteuses".

Quelques réponses un peu moins sèches, apportent quelques précisions nouvelles.

- * à Haux (500 communicants, 700 enfants non communicants) le tiers de la paroisse est composé de pauvres et beaucoup mendient
- * à Latresne (900 habitants, 600 communicants). La paroisse est tellement surchargée de mendiants que le curé (50 ans) doute qu'il y ait dans le diocèse une paroisse de campagne qui, proportion gardée, en compte davantage.
- * à Le Pout (150 communicants environ) la grande misère des petits enfants et des vieillards est signalée.
- * à Saint Carrais (300 communicants, 160 enfants) le curé est en poste depuis un an seulement. Il juge sa paroisse surchargée de misérables. Il y en a au moins la moitié qu'il faut faire vivre et quand les autres sont malades il faut les assister.
- * Le pauvre curé du Tourne, depuis 8 ans dans la paroisse, 600 habitants, 300 communicants, a la douleur de ne pouvoir secourir ses paroissiens, en majeure partie dans la misère en tant que vignérans, car il se trouve lui-même dans le cas d'avoir besoin de secours.
- * Quant à celui de Tresses (450 à 500 communicants) il estime que "le tiers de la paroisse, pour ne pas dire un plus grand nombre" manque de pain.

Trois prêtres analysent avec un peu plus de détails la situation. Le curé de Combes (43 ans, depuis 17 ans dans la paroisse) "assure en toute vérité que le nombre des pauvres et des misérables est extraordinaire". "La raison en est que presque toute la paroisse est possédée par des nobles, privilégiés et bourgeois de Bordeaux qui laissent au pauvre curé le soin de fournir à ceux même qui travaillent leurs biens et ainsi la plupart n'ayant que leurs journées pour faire subsister leur famille, le chef étant malade ou mort, tous sont à l'aumône." La paroisse compte alors 1000 habitants dont 600 communicants.

Même son de cloche dans la réponse du curé de Fargues (600 habitants, 300 communicants). Excepté douze familles, tous les autres sont à la charge du curé quand ils manquent de travail, ce qui arrive souvent. Les vieillards et les enfants et une foule d'étrangers sont tous les jours à la porte. Quand il y a des malades dans une famille elle est presque toute à la charge du curé.

Le curé de Quinsac enfin (45 ans, depuis 17 ans dans la paroisse), dont la réponse a été plus longuement analysée, on me le pardonnera, signale une situation analogue à celle de ses confrères et se plaint de l'inadéquation entre les besoins et les ressources. Il y a alors à Quinsac environ 1200 habitants (c'est la paroisse la plus peuplée) dont 650 communicants. "Si l'on excepte les propriétaires, presque tout le reste mendie son pain. Le journalier qui cesse deux jours de travailler manque de tout; lors même qu'il travaille il envoie ses enfants à l'aumône, attendu que le salaire qu'il gagne peut à peine suffire pour vivre à lui seul, quoy qu'il ne mange que du pain; dans le cas de détresse il a recours au curé qui, n'ayant que

Le laconisme n'empêche pas chez certains la précision.

- * A Madirac il y a pour 155 habitants: dont 60 communicants, 29 mendiants,
- * A Sadirac pour 232 maisons habitées, 700 communicants, 900 enfants et 100 pauvres, surtout dans "les années si disetteuses".

Quelques réponses un peu moins sèches, apportent quelques précisions nouvelles.

- * à Haux (500 communicants, 700 enfants non communicants) le tiers de la paroisse est composé de pauvres et beaucoup mendient
- * à Latresne (900 habitants, 600 communicants). La paroisse est tellement surchargée de mendiants que le curé (50 ans) doute qu'il y ait dans le diocèse une paroisse de campagne qui, proportion gardée, en compte davantage.
- * à Le Pout (150 communicants environ) la grande misère des petits enfants et des vieillards est signalée.
- * à Saint Carrais (300 communicants, 160 enfants) le curé est en poste depuis un an seulement. Il juge sa paroisse surchargée de misérables. Il y en a au moins la moitié qu'il faut faire vivre et quand les autres sont malades il faut les assister.
- * Le pauvre curé du Tourne, depuis 8 ans dans la paroisse, 600 habitants, 300 communicants, a la douleur de ne pouvoir secourir ses paroissiens, en majeure partie dans la misère en tant que vignérans, car il se trouve lui-même dans le cas d'avoir besoin de secours.
- * Quant à celui de Tresses (450 à 500 communicants) il estime que "le tiers de la paroisse, pour ne pas dire un plus grand nombre" manque de pain.

Trois prêtres analysent avec un peu plus de détails la situation.

Le curé de Combes (43 ans, depuis 17 ans dans la paroisse) "assure en toute vérité que le nombre des pauvres et des misérables est extraordinaire". "La raison en est que presque toute la paroisse est possédée par des nobles, privilégiés et bourgeois de Bordeaux qui laissent au pauvre curé le soin de fournir à ceux même qui travaillent leurs biens et ainsi la plupart n'ayant que leurs journées pour faire subsister leur famille, le chef étant malade ou mort, tous sont à l'aumône." La paroisse compte alors 1000 habitants dont 600 communicants.

Même son de cloche dans la réponse du curé de Fargues (600 habitants, 300 communicants). Excepté douze familles, tous les autres sont à la charge du curé quand ils manquent de travail, ce qui arrive souvent. Les vieillards et les enfants et une foule d'étrangers sont tous les jours à la porte. Quand il y a des malades dans une famille elle est presque toute à la charge du curé.

Le curé de Quinsac enfin (45 ans, depuis 17 ans dans la paroisse), dont la réponse a été plus longuement analysée, on me le pardonnera, signale une situation analogue à celle de ses confrères et se plaint de l'inadéquation entre les besoins et les ressources. Il y a alors à Quinsac environ 1200 habitants (c'est la paroisse la plus peuplée) dont 650 communiquent. "Si l'on excepte les propriétaires, presque tout le reste mendie son pain. Le journalier qui cesse deux jours de travailler manque de tout; lors même qu'il travaille il envoie ses enfants à l'aumône, attendu que le salaire qu'il gagne peut à peine suffire pour vivre à lui seul, quoy qu'il ne mange que du pain; dans le cas de détresse il a recours au curé qui, n'ayant que

la moitié de la dîme, et la récolte étant très disetteuse, ne peut faire tout le bien qu'il aurait à faire".

L'autre moitié de la dîme c'est l'Archevêque qui la recueille. Le curé a aussi la charge d'entretenir le vicaire qui l'assiste ordinairement. "En récompense", il est vrai, les Archevêques ont toujours aidé les curés de Quinsac dans la distribution des aumônes. Quatre questions concernent les bénéfices fondés dans la paroisse, prieurés et "Capéranies", on constate avec surprise, qu'à moins d'avoir sciemment tronqué sa réponse, le curé a l'air moins bien au courant que nous le sommes aujourd'hui de la situation de sa paroisse.

Il a déclaré qu'il n'y avait point de bénéfice fondé dans l'église paroissiale de Quinsac. Est-ce à dire que le souvenir de la rente laissée par Guillaume de la Boulbenne cent trente ans plus tôt, s'était déjà perdu - et que les tenanciers de Larribaut et du Queyron ne s'acquittaient plus de leur dû ? Ce n'est pas impossible.

Par contre il connaît deux chapelles fondées en l'église St André. l'une par Pierre BLOYAC et qui rapporte environ cent francs à Mr. Roborel chanoine de St André, l'autre rapporte environ quarante francs à Mr Thérin curé de Portets.

Enfin il se borne à signaler les rentes que conservaient encore les bénéficiaires de St Michel et les confrères de la Treizaine, qu'il donne l'impression de considérer comme accessoires. Nous aurions plutôt tendance à les considérer comme les plus importantes mais c'est peut-être à tort. Car si elles étaient multiples et correspondaient à de nombreuses parcelles, comme elles remontaient pour la plupart au Moyen-âge et qu'il n'y avait pas d'indemnité sur le coût de la vie, il est possible qu'elles aient été de tout petit rapport pour les bénéficiaires. Quoiqu'il en soit, le sens de la réponse est clair, le curé de Quinsac regrette que lui échappent quelques revenus, si modiques soient-ils, alors qu'il a tant de besoin.

Nous savons aujourd'hui avec quelle circonspection doivent être analysées les réponses aux sondages, combien de précautions doivent être prises lors de la formulation des questions pour éviter que les résultats ne soient biaisés. Les secrétaires de l'Archevêché n'avaient pas de telles préoccupations lorsqu'ils rédigèrent leur texte. On était alors en pleine crise économique et l'on sait combien le pays bordelais, pays de monoculture, était vulnérable en période de disette. Les curés de campagne, qui vivaient au contact immédiat des difficultés quotidiennes de la tranche la plus pauvre de la population, qui était numériquement peut-être la plus importante, se trouvaient, de ce fait, plus réceptifs que d'autres aux préoccupations sociales des "Lumières" de la seconde génération. Ils ne pouvaient répondre autrement qu'ils l'ont fait. Et ils l'ont fait de façon si semblable que l'on ne peut s'empêcher de se demander s'ils ne s'étaient pas réunis auparavant pour préparer leurs réponses ; à moins que celles-ci ne soient le reflet de thèmes diffusés par des publications ou des sermons récents.

La situation telle qu'elle est dépeinte est celle d'une période exceptionnelle, période de crise démographique de disette, de troubles sociaux. Était-ce très différent en période normale, Sans doute la famine n'existait-elle plus, la réelle solidarité entre les diverses couches de la population permettait-elle à chacun de manger au jour le jour, mais combien était précaire la situation de ces laboureurs à bras, de ces vigneron sans terre à eux, sans la moindre réserve d'argent, sans ressources, tributaires des conditions météorologiques, de crises économiques dont le mécanisme leur échappait, et tout simplement, lorsque la conjoncture aurait pu être favorable, de la maladie, de la fatigue et de l'épuisement, redoutant sans cesse de manquer de pain, n'ayant d'autres recours que la mendicité. De nombreux historiens ont décrit la situation critique des masses paysannes à la veille de la Révolution. L'intérêt du document analysé vient de ce qu'il concerne les habitants de nos villages, qu'il serait possible de donner un nom presque à chacun d'entre eux, un nom qui bien souvent nous est encore familier.